



Les pouvoirs du greffier spécial en matière civile et familiale

Le Code de procédure civile confère divers pouvoirs au greffier spécial, bien que ceux-ci demeurent plutôt méconnus des praticiens. Nous passerons en revue les principales demandes qui peuvent lui être adressées et vous exposerons les tenants et aboutissants de l'exercice de sa compétence en matières civile et familiale dans les districts judiciaire de Québec, Montmagny et Charlevoix. Cette formation s'adresse aux avocats généralistes.

CONFÉRENCIÈRES: M^e Johanne Fortin, greffière spéciale
M^e Amélie Lachance, greffière spéciale

DATE : Le 19 avril 2018, de 12h15 à 13h45 (aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Gratuit

LA CONFÉRENCE EST ACCRÉDITÉE PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1H30

INSCRIPTION : Mme Émilie Carrier au (418) 802-5816
jbq@jeunebarreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Gabrielle Nolin (responsable de l'activité)
gabrielle.nolin@justice.gouv.qc.ca

Fiche d'inscription

Le greffier spécial : quel est son rôle ?

Le 19 avril 2018

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Signature : _____

Faire parvenir la fiche d'inscription, avant le 15 avril 2018, via le site du Jeune Barreau de Québec ou au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.